



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1)
Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3),
Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon :
Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS
(jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA,
Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET,
Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3),
Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN,
Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir
du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI,
Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du
rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du
rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy :
Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule :
Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL)
Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISON
Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir
du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET,
Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD
La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle :
Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY
Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY
Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX
Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE
Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT,
Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE
Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE
Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD,
Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD,
Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans :
Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON
Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER
Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle :
Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey :
Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés :
Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI,
YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du
rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1),
C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE, MN. SCHOELLER
(à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1),
D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEVILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE,
JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du
rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport
0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY,
JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1),
C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS,
C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001330

Rapport n°1.1.5 - Créances irrécouvrables 2010 - Rectificatif

Créances irrécouvrables 2010 - Rectificatif

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 : 401,94 €
Budget Déchets	Montant de l'opération budget Déchets : 401,94 € (recettes)
« Autres produits »	Montant de l'opération budget Principal : 401,94 € (dépenses)
Budget Principal	
« Autres charges financières »	

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en « créances irrécouvrables » la somme de 401,94 € sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et d'inscrire le même montant en recettes sur le Budget annexe Déchets.

Le Trésorier du Grand Besançon a transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon un état rectificatif des produits irrécouvrables, suite à la mise en place du nouveau système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques (HELIOS).

En 2010, le Grand Besançon a admis en non valeur des créances (délibération du 16 décembre 2010) selon la répartition suivante :

- Budget Principal 3,00 €
- Budget annexe Déchets 12 687,99 €

A la demande de la Trésorerie du Grand Besançon, la répartition des produits irrécouvrables entre chacun des budgets doit être modifiée afin :

- d'inscrire sur le Budget Principal la somme de 401,94 € en dépenses,
- de compenser la charge supportée en 2010 par le Budget Annexe Déchets par une recette supplémentaire de 401,94 €.

Il convient donc de modifier la délibération du 16 décembre 2010 comme suit :

- Budget Principal en dépenses : 401,94 €
- Budget annexe Déchets en recettes : 401,94 €

I. Budget Principal

N° avis	Exercice	Montant	Projet
31/2010	2005	37,01 €	CET ANDIERS
36/2010	2004	304,93 €	CET ANDIERS
DIVERS	2010	60,00 €	AIRE ACCUEIL GDV
	Sous-Total	401,94 €	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les rectifications relatives aux créances irrécouvrables pour un montant de 401,94 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/2